

Adresse de la société populaire de Chelles à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Chelles à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 20;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17982_t1_0020_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

sentans. Augustes Législateurs la société populaire d'Aumale n'a jamais reconnu que la Convention, elle ne reconnoit que la Convention, elle ne reconnoitra jamais que la Convention.

Salut et fraternité.

SENICHOU, MERLIEU, Laler P., LAJEU, BOUTELEU, COUPEAU, FONTAINE, REGIMBARD, COUSARD, MELGARY, DESSRYRES, LOISEL, BOULLET, FANQUET, DAVID, BULTEL, PANCHET, LALASSEUR, FOURSOY, LACOSTE, PEPIN, BEAUVAIN, SUTEL, DAULLÉ, CÉRAC, QUATRESOTS, MILE, BANNETEL, DESLION, ARDOIN, DAUFOIN F., LEMATTE, BILLOT, PIGNER, MELLIER, PETIT, VICTOR, LEFEUVRE, ANDRIEU P., CAURIN, RENOSORRIEUX, CELIOT J.-B., ACQUESDAULT, VERGUE, GODEQUIN, POULLET J., FARDON, POUILLIEUX, FAURIE, LABITTE, LAQUIVALIER, ROY, JUTTEFLIN, GUINET, LEFLORE, FÉLIX THIREUST, SEVERRIETTE, MILLE PENIET, LEHALLEUX, DELMARRE, GUIHOSE, BOULANGER, LEGENDRE, GUESNEL, PUIOLERS, FRANÇOIS S.,
et 8 signatures illisibles.

P

[*La société populaire de Laruscade à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (32)

Liberté, Égalité.

Citoyens Representans

Tandis que les sociétés populaires de la République vous font part de leur dévouement à la chose publique celle de la La Ruscade croiroit démentir les principes qui l'ont toujours animée sy elle ne vous faisoit part de ses voeux les plus ardents. Le maintien de la République une et indivisible les renferme tous. Votre constance à démasquer les traitres, le courage que vous aves démontré contre les triumvirs etoient dignes de ceux qui avoient conduit le vaisseau de la République à travers tant d'écueils. Continués donc citoyens Representant vos utiles travaux, tenes le serment que vous aves fait de n'abandoner votre poste que lorsque la République sera consolidée sur des bases inébranlables, de leurs cotés les sociétés populaires seconderont vos efforts, elle donneront l'exemple des vertus civiques et de l'obeissance aux loix, non pas en faisant une longue énumération dans ses discours, mais en les pratiquant à la vue de leurs concitoyens, tels sont citoyens, nous nous plaisons à le croire, les sentiments qui animent les sociétés populaires tels sont les notres... L'adresse que vous venes de faire au peuple français n'a fait que donner plus d'extension à notre amour pour la patrie; elle aura produit cet effet sur tous les républicains. Récompensé ce zèle citoyens Representant en ne souffrant d'autre autorité que la votre. C'est

de vous que nous attendons des loix et c'est à celle la seules que nous jurons d'obéir. Vive la République, comme seul gouvernement convenable aux français et vive la Convention comme seul centre d'autorité.

MOUNIERS, *vice-président*, COSSON, *instituteur*, CHOMAR, *secrétaire et 27 autres signatures.*

q

[*La société populaire de Chelles à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (33)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentans

La société populaire de Chelles a entendue avec le plus vif interest la lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple francais, a aplaudi et donné son adhésion entière aux principes qu'elle contient pour ne reconaitre d'autorité que la Convention et d'exécuter individuellement les loix qui en emaneront et invite la Convention a rester a son poste.

Suivent 20 signatures.

r

[*La société populaire de Châteaubriant à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (34)

Citoyens representants

Ils seront a jamais sublimes à nos yeux, chers à nos coeurs, ces principes que vous avés proclamé par votre adresse au grand peuple que vous representez.

Ils ne sont donc plus ces jours malheureux qui avoient éclipsé la probité. Les moeurs et les loix, une heureuse régénération remplit de joie tous les coeurs; l'ordre vient de renaître; la chute de robespierre a entraîné celle de la tyrannie.

La justice a depouillé son deuil et la vertu a repris ses enseignes.

La terreur, instrument du despotisme, compagne du crime ne déchire plus l'innocence.

Les immortels représentants du premier peuple du monde viennent de consacrer la garantie de ses droits par un acte solennel; ils ont juré de maintenir la république sur la base des vertus. Désormais ce n'est plus aux clameurs insensées, c'est aux actions vertueuses qu'il faut reconnoitre les vrais amis de la liberté et de l'égalité.

Citoyens représentants, vous avez donné au peuple françois la liberté, il veut en jouir : mais ce beau présent peut lui être ravi; robespierre n'est plus, mais ses complices amis de la ter-

(32) C 325, pl. 1413, p. 19.

(33) C 325, pl. 1413, p. 9.

(34) C 325, pl. 1413, p. 8.